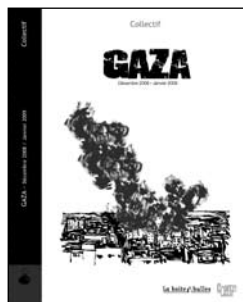


prohibitif français s'il est maintenu en l'état. A preuve, le rapport du Conseil d'Etat, publié en mai dernier, sur la révision des lois de bioéthique : s'il incite fermement à ne pas légaliser la gestation pour autrui, il ne se préoccupe pas moins du sort des enfants issus d'une telle pratique lorsqu'elle a été mise en œuvre à l'étranger. L'éventail des accommodements possibles est restreint, une fois que l'on écarte, comme l'a clairement commandé la Cour de cassation dans son arrêt précité de décembre 2008, la solution commode et conforme à un strict raisonnement internationaliste qui consiste à ne pas faire jouer à plein l'interdiction française, d'ordre public, de la gestation pour autrui, mais seulement de manière atténuée pour ne pas affecter la situation régulièrement constituée à l'étranger. Il est vrai qu'une injuste faveur serait alors accordée aux couples ayant les moyens de pratiquer l'exil procréatif. Il n'en reste pas moins que tous les aménagements envisagés par le Conseil d'Etat pour permettre d'assurer aux enfants une certaine sécurité de leur filiation demeurent insatisfaisants : les uns pèchent par défaut, en préconisant la transcription sur les registres français de l'état civil du seul lien de filiation paternelle, dissociée de toute mention maternelle⁽⁸⁾, la mère d'intention ne pouvant alors bénéficier que du statut précaire d'une délégation-partage d'autorité parentale ; les autres pèchent par excès, empiétant sur l'autorité de l'interdiction de droit interne dès lors qu'ils tendent, d'une manière ou d'une autre, à faire reconnaître la filiation maternelle. C'est dire combien l'idée de mesure juridique palliative trouve ici ses limites : on ne peut prétendre améliorer la condition en France des enfants nés à l'étranger d'une gestation pour autrui sans revenir sur la légitimité de la loi qui interdit une telle pratique en droit interne. ●



Gaza. Décembre 2008 - janvier 2009. Un pavé dans la mer

Ouvrage collectif

Editions La Boîte à bulles
Février 2009, 320 pages, 24 euros

Le préambule qui ouvre ce livre explique que, pendant que Gaza, l'hiver dernier, était écrasée sous les bombes, les initiateurs de l'ouvrage, pris entre urgence et impuissance, se demandaient que faire. La réponse a été ce travail collectif, rassemblant des dessins, des textes, des photos et les contributions de personnes venues de divers horizons, un livre de témoignages et d'analyses pour ouvrir d'autres perspectives.

Du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, durant l'opération « Plomb durci », on a relevé, côté palestinien, 1 315 morts et plus de 5 000 blessés, et, côté israélien, 3 civils et 10 soldats tués, 113 soldats et 84 civils blessés, selon l'association israélienne de défense des droits de l'Homme B'Tselem. Au-delà de ces chiffres, ce livre a voulu poser la question : « pourquoi ? ». Et ont tenté, si ce n'est d'y répondre, du moins d'apporter des éléments, au fil des pages, pour comprendre et changer les choses, des personnalités telles que Rony Brauman, Michel Warschawski, Alain Gresh, Aude Signoles... S'y ajoutent des dessins, des photos et des paroles des habitants de Gaza, qui témoignent de leur vie durant les opérations militaires, tandis que d'autres photos et d'autres paroles, venues d'Israël, clament haut et fort : « Pas en notre nom ! ».

Trois citations en donnent un

aperçu. Les deux paroles mises en exergue. « *Et c'est là le grand reproche que j'adresse au pseudo-humanisme : d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite et parcelleuse, partielle et partielle et, tout compte fait, sordidement raciste.* » Aimé Césaire. « *L'horreur et l'indignation devant les victimes civiles massacrées par une bombe humaine doivent-elles disparaître quand ces victimes sont palestiniennes et massacrées par des bombes inhumaines ?* » Edgar Morin. Et les mots de Salma Ahmed, enseignante à Gaza, qui a vécu en France, à Caen ; elle était rentrée à Gaza trois mois auparavant, rêvant de voir la Palestine à l'image de cette Normandie dont elle savait qu'elle avait dû se reconstruire après les désastres de la guerre ; aujourd'hui, elle ne sait même pas si elle restera vivante pour voir la fin de ces massacres : « *Nous sommes dans un monde qui croit tout se permettre au nom de la "démocratie". C'est bien triste de voir le silence de beaucoup face à ces agissements inacceptables. Mon stylo, mes prières, mes larmes et vous seuls êtes ma seule arme dans cette guerre.* »

Les droits d'auteur sont versés au Palestinian Center for Human Rights (PCHR), l'association de Gaza membre de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).

**Gilles Manceron,
vice-président de la LDH**